



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 87440

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'enseignement de la médecine générale. Le plan « Démographie médicale » récemment présenté, a notamment pour objectif de rééquilibrer l'implantation territoriale des médecins généralistes en zone rurale. Pour ce faire, il développe l'attrait de cette filière qui attire moins d'étudiants que les autres spécialités de la médecine. Ainsi le plan met en place un stage en médecine ambulatoire auprès des médecins généralistes dès le deuxième cycle des études médicales, ce qui est une première étape saluée par les professionnels de santé. Néanmoins, afin de permettre aux élèves de connaître la pratique de la médecine générale, les représentants des médecins généralistes présentent des mesures complémentaires pour mener à bien ces stages alternatifs. Ils préconisent ainsi de faciliter le logement des étudiants au sein des hôpitaux non universitaires, et de développer des nouvelles techniques, comme la visioconférence, afin que les étudiants éloignés de la faculté du fait de leur stage puissent suivre correctement les enseignements universitaires. Enfin, il est proposé de rémunérer les postes d'étudiants et d'internes indépendamment des contraintes budgétaires des hôpitaux pour le financement de leur cursus pratique. Aussi il souhaiterait connaître la position du ministère concernant ces propositions améliorant les conditions de stages en médecine générale et utiles à un meilleur maillage du territoire.

Texte de la réponse

Dans son discours du 25 janvier 2006 relatif au défi de la démographie des professions de santé, le ministre de la santé et des solidarités souligne son attachement à un égal accès aux soins sur le territoire national ainsi que l'importance qu'il accorde à ce que les étudiants en médecine découvrent au plus tôt cette spécialité qu'est devenue la médecine générale. À cet effet, il a cosigné le 18 octobre dernier avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, un arrêté mettant en place un stage de médecine générale dès la 4e année des études de médecine, dont le contenu a été approuvé par les représentants des étudiants. Ce texte est actuellement en contreseing au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Les rémunérations de ces étudiants seront prises en charge sur des crédits d'État puisque les émoluments versés par les centres hospitaliers universitaires aux externes effectuant un stage de médecine générale seront remboursés aux CHU. Enfin, les sujets touchant à l'organisation des universités, comme l'utilisation de la visioconférence, relèvent de l'autonomie de chaque établissement universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87440

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 novembre 2006

Question publiée le : 28 février 2006, page 2066

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11984